



POURQUOI FAIRE DES ACHATS RESPONSABLES

SE CONFORMER À UNE OBLIGATION LÉGALE ...

Selon le Ministère de la Transition Ecologique, l'achat public durable :

- intègre des dispositions en faveur de la protection ou de la mise en valeur de l'environnement, du progrès social, et favorise le développement économique ;
- prend en compte l'intérêt de l'ensemble des parties prenantes concernées par l'acte d'achat ;
- permet de réaliser des économies « intelligentes » au plus près du besoin et incite à la sobriété en termes d'énergie et de ressources ;
- intègre toutes les étapes du marché et de la vie du produit ou de la prestation.

● LE CADRE INTERNATIONAL

Les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU pour 2030

● L'IMPULSION EUROPÉENNE

La directive 2014/24/UE du 26 février 2014

● LA TRADUCTION FRANÇAISE

Le Code de la commande publique :

- **Obligation de prendre en compte le développement durable lors de l'analyse du besoin,**
- **Obligation de publier un Schéma de Promotion des Achats Socialement et Environnementalement Responsables (SPASER) pour les acheteurs qui dépensent plus de 100 millions d'euros par an,**
- **Règlementation sectorielle : loi Egalim, loi AGECE ...,**
- **Les clauses sociales et environnementales inscrites dans les nouveaux CCAG, applicables aux marchés qui y font référence.**

● LES APPORTS DE LA LOI CLIMAT ET RESILIENCE D'AOUT 2021 - entrée en vigueur à une date fixée par décret et au plus tard le 22 août 2026

- Obligation de prendre en compte le développement durable dans les spécifications techniques ;
- Obligation de prise en compte de considérations sociales dans les conditions d'exécution des marchés formalisés (4 dérogations possibles) ;
- Obligation d'avoir un critère d'attribution qui prend en compte les caractéristiques environnementales des offres ;
- Obligation de prise en compte de l'environnement dans les conditions d'exécution des marchés.



→ POURQUOI FAIRE DES ACHATS RESPONSABLES

... ET GÉNÉRER DES BÉNÉFICES POUR LE TERRITOIRE

Les objectifs du Plan national pour des achats durables PNAD 2022 – 2025 :

- 100% des contrats de la commande publique avec une considération environnementale
- 30% des contrats de la commande publique avec une considération sociale

DES IMPACTS DIRECTS SUR LES TERRITOIRES

- Impact sur l'insertion et le retour à l'emploi des personnes qui en sont éloignées ;
- Impact sur le tissu économique – TPE/PME, structures de l'ESS/IAE/STPA
- Impact sur les administrés (qualité de l'air, restauration collective, fournitures destinées à la petite enfance ...)
- Impact sur l'environnement
- Adaptable aux besoins et spécificités des territoires

• ALLER AU DELA DES MINIMUMS LEGAUX

- **Engagements** sur des objectifs propres dans le cadre d'une Charte ou d'un SPASER ;
- **S'inspirer** des bonnes pratiques d'autres donneurs d'ordres ;
- **Se faire accompagner** par les réseaux insertion, handicap, ESS et les facilitateurs de son territoire ;
- **Solliciter** l'appui de la MACS pour être mis en relation avec les acteurs de son territoire.

• UNE MEILLEURE UTILISATION DES DENIERS PUBLICS

- **Achat global** avec une réflexion sur les 3 piliers du développement durable : économique, social et environnemental ;
- **Achat pertinent** sur le long terme avec une approche en coût total de possession ;
- **Achat optimisé** et raisonné permettant de faire des économies ;



La MACS peut facilement vous mettre en contact avec les réseaux de votre territoire via le mail : macs@maximilien.fr

PROGRAMME SOUTENU ET FINANCÉ PAR :



Direction régionale interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DRIETS)

